

DAJI/2019/Décision/Tarifs/20

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «L'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap : un prérequis pour changer les représentations»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «L'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap : un prérequis pour changer les représentations» organisé par la faculté des Sciences.

Ce colloque aura lieu le 24 mai 2019 dans l'amphithéâtre Sciences Naturelles – Campus Centre (Saint-Charles).

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Professionnels (inscription payée par l'entreprise ou OPCA) : 100 € TTC
- Participants: 60 € TTC
- Gratuité sur présentation de justificatif pour les étudiants, les chômeurs, les personnes en situation de handicap et les personnes de plus de 60 ans

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 08 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

